



## **Conseil communal de Vully-les-Lacs**

Préavis municipal n°2022/02

Modification de l'entrée en conduite du ruisseau à Vallamand-Dessous. Demande de crédit de CHF 90'000.00

### **Rapport de la Commission des finances**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie au complet le 26 avril 2022 pour l'examen du préavis 2022/02.

A la même date, la Commission a rencontré M. Alain Bally, Municipal en charge de ce dossier. Nous le remercions pour les explications fournies et la remise de documentation qui nous ont permis de mieux comprendre les enjeux clés de ce préavis et de répondre à certaines de nos interrogations.

Des échanges concernant la méthode d'amortissement ont eu lieu par e-mail avec M. François Haenni, Municipal en charge des finances. Nous le remercions pour les précisions apportées.

Pour mémoire, lors de fortes précipitations, l'eau sort du lit du ruisseau au lieu-dit « Es Avaris », et de ce fait, coule à travers plusieurs propriétés, endommage ces dernières et termine sa course sur la route de Vallamand-Dessous.

Selon l'étude réalisée par le bureau d'ingénieurs, le diamètre de la conduite serait suffisant. Toutefois, l'entrée de ce tuyau serait obstruée lors de précipitations, ce qui par conséquent provoquerait le débordement de ce ruisseau. Les travaux à réaliser concerne essentiellement la mise en état conforme de l'embouchure entre le ruisseau et le tuyau, le curage de la canalisation, ainsi que la supervision des travaux.

La Municipalité avait déjà mandaté le bureau d'ingénieurs en 2020 pour le rapport technique. Les honoraires d'ingénieurs présentés dans le préavis représentent donc les travaux en lien avec la mise à l'enquête, les appels d'offres et le suivi des travaux. Nous constatons qu'une seule offre a été demandée pour ce poste. La Commission des finances est d'avis que ces honoraires, qui représentent 23% des coûts totaux, devrait à l'avenir aussi faire l'objet d'une offre comparative comme pour les autres corps de métier. Nous observons également que le tarif horaire moyen du bureau mandaté semble varier entre différents préavis (variation du prix moyen de l'heure de 23%).

Lors de la rédaction du préavis 2022/02, M. Bally nous a informé que la Municipalité était en possession que d'une offre pour chacune des étapes de ces travaux. Avec l'analyse du dossier complet, nous avons pu constater que d'autres offres sont parvenues entre-temps et celles-ci

sont plus avantageuses. Concrètement, l'offre de génie civil - maçonnerie reçue après coup est moins chère. Dès lors, l'offre initiale budgétisée dans ce préavis est 32% plus onéreuse. Même constat pour l'offre des travaux forestiers avec 63%.

Fort de ce constat, la Commission des finances se positionne afin de réduire le montant du crédit demandé de CHF 15'000 au vu des économies tangibles qui peuvent être faites selon ce qui a été cité précédemment. En précisant qu'il est tenu compte d'un montant pour les imprévus.

Pour l'aspect technique du dossier, nous observons que les travaux prévus sont en phase avec les conclusions des rapports techniques.

## **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose à l'unanimité au Conseil communal d'amender le préavis municipal comme suit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.00 au lieu des CHF 90'000.00 demandés.
- D'adapter le montant de l'amortissement linéaire sur 10 ans en conséquence, par le biais du chapitre 4610 ;
- D'accepter sans modification les autres points du préavis municipal 2022/02.

Vully-les-Lacs, le 2 mai 2022

La Commission des finances

Damian Fioretta    Frédérick Oulevey    Antoine Parisod    Julien Schwab    Cédric Bardet